



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025**

DELIBERATION N°17/2025/MT

**Demande de financement du stade municipal « Marcel POPO » pour
la réalisation de travaux**

DATE DE CONVOCATION

19 mai 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 15
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 02

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT HUIT MAI A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Christian PORTHOS, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Myrko SEPHO, Conseiller,

SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE

BUREAU DU COURRIER

06 JUIN 2025

ARRIVEE

Transmis A

ABSENTS :

Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
Mme Tatiana GENEVIEVE, Conseillère
M. Auguste FERNAND, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint au Maire.

Délibération n°17/2025/MT
Demande de financement du stade municipal « Marcel POPO » pour la réalisation de travaux

Monsieur Le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le sport est un vecteur social très important qui permet de fédérer notre jeunesse et ainsi assurer une bonne cohésion sur le territorial communal.

Il rappelle également que le club de football de la commune, dénommé Union Sportive et Culturelle de Montsinéry-Tonnégrande (USCMT), regroupe près d'une centaine de licenciés répartis en plusieurs catégories. Le stade est utilisé par d'autres structures sportives.

Cependant, le stade municipal utilisé par notre équipe locale, n'est plus conforme aux exigences de la Ligue de Football de la Guyane pour recevoir les compétitions officielles.

En effet, un arrêté municipal du 04 novembre 2024 a entraîné la fermeture du bâtiment abritant les vestiaires et les tribunes à la suite des conclusions du rapport de l'APAVE mettant en exergue la dangerosité du bâtiment et du risque de son effondrement.

Pour permettre la mise en conformité du Stade Municipal et afin de répondre aux critères de la Ligue de Football, il faut prévoir :

- L'achat de trois vestiaires type bungalows avec sanitaires (un pour chaque équipe et un plus petit pour les arbitres), des tribunes modulables ainsi que des équipements tels que les cages complètes de football, des filets pare-ballons et des bancs de touches.
- La réalisation de travaux concernant la remise en état de l'éclairage et de la rénovation de la clôture en façade de la RD14 ainsi que de délimitation de la parcelle.

Le coût total de ces équipements et de ces travaux s'élève à 200 000,00 €.

Pour permettre l'achat de ces équipements et de réaliser ces travaux, il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), de l'Etat, de la Fédération Française de Football (FFF) et de la Collectivité Territoriale de Guyane conformément au projet de plan de financement suivant :

Projet de Plan de financement	Montant	Taux
ANS-ETAT-FFF-CTG	160 000,00 €	80%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	40 000,00 €	20%
TOTAL	200 000,00 €	100%

SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE
BUREAU DU COURRIER
06 JUIN 2025
Délibération n°17/2025/MT – demande de financement du stade municipal « Marcel POPO » pour la réalisation de travaux.
ARRIVÉE
Transmis A

Délibération n°17/2025/MT – demande de financement du stade municipal « Marcel POPO » pour la réalisation de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2241-1 ;
- **Vu** le rapport de Monsieur le Maire ;

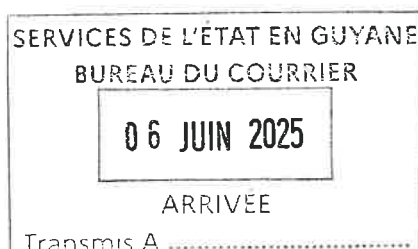
DECIDE :

- **Article 1 : APPROUVER** les demandes de subventions à accorder par l'ANS, l'Etat, la FFF et la CTG d'un montant de 160 000,00 € pour la mise en conformité du Stade Municipal Marcel POPO.
- **Article 2 : VALIDER** le projet de plan de financement comme suit :

Projet de Plan de financement	Montant	Taux
ANS	80 000,00 €	40%
ETAT	26 667,00 €	13.34%
CTG	26 667,00 €	13.33%
FFF	26 666,00 €	13.33 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	40 000,00 €	20%
TOTAL	200 000,00 €	100%

- **Article 3 : AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions à hauteur de 160 000 ,00€.
- **Article 4 : AUTORISER** Le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.


ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

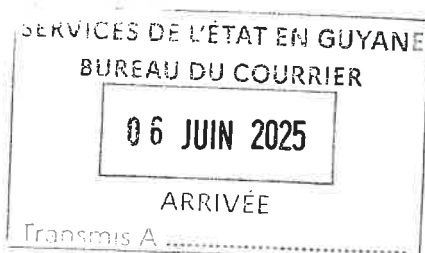


<p>POUR 17</p>	<p>Patrick LECANTE – Patrick LABEAU – Marcelline POPO – Jean-Yves TARCY – Patricia REJON – Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBE – Christine TIAN-SIO-PO – Steeve MAYEN – Joseph Michel FEVRY – Donel DUCCE – Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ – Arielle JACQUES-HMMER – Charles-Henri DELAR – Christian PORTHOS.</p> <p><u>Procurations :</u> Natacha CABERIA – Thierry MARIE-CLAIRE</p>
<p>CONTRE 0</p>	
<p>ABSTENTION 0</p>	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 30 mai 2025

Publication le :

Le Maire

Patrick LECANTE



Délibération n°17/2025/MT – demande de financement du stade municipal « Marcel POPO » pour la réalisation de travaux.